

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)  
-----

## Délibération

L'an deux mil quinze, le 8 janvier à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

**Nombre de délégués en exercice : 17**

**Date de convocation du Bureau : 30 décembre 2014**

**Présents ayant droit de vote** : FAYE Jean-Pierre, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PLAZANET Mélanie, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire.

**Excusé**: CAMBOU Stéphane.

**Présent sans droit de vote** : CANON Jean Louis.

**Absent** : GARDELLE Bruno.

**Secrétaire de séance** : LENOBLE Monique.

-----  
**N° 3-2015 : Avenant aux contrats de prêts du Crédit Agricole : modifications de certaines clauses contractuelles sans incidences financières**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire qu'en contrepartie des modes de financement ouverts en faveur des établissements de crédit, la Banque Centrale sollicite des sûretés sous forme de titres ou de créances. Les banques peuvent ainsi obtenir des lignes de réserve auprès de la Banque de France en apportant en garantie les crédits émis, dont ceux effectués auprès des collectivités territoriales.

La Banque de France a récemment renforcé les critères d'éligibilité des prêts pouvant être amenés en collatéral des lignes de financement. En conséquence, les prêts des Caisses Régionales de Crédit Agricole se trouvent aujourd'hui sur leur forme actuelle exclus du dispositif existant.

Pour être à nouveau éligibles, il est nécessaire de modifier la rédaction de certaines clauses contractuelles. Ces avenants n'ont aucunes incidences sur les conditions de marges, d'index et d'échéancier de remboursement, lesquels restent inchangés.

**Les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :**

**- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant proposé avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest.**

Pour copie conforme  
Le 12 janvier 2015  
Le Président,  
Jean Pierre FAYE